

Malakoff, le 9 décembre 2013

Affaire suivie par : Cyrille Richard
Mail : cyrille.richard@axione.fr
Tel : +33 6 69 10 23 37

Objet : Appel au cofinancement pour la construction de câblage FTTH sur le Département de Vaucluse

Madame, Monsieur,

Cette consultation, émise par la société AXIONE agissant au nom et pour le compte de la société Vaucluse Numérique est un appel au cofinancement pour la construction des câblages FTTH en fibres optiques installés par Vaucluse Numérique dans le cadre d'une Délégation de Service Public concessive attribuée par le département du Vaucluse.

Vaucluse Numérique déploie un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) sur le périmètre géographique d'une partie des trois communes dans le Département de Vaucluse : Apt, Valréas et Vaison-la-Romaine et détaillé dans le formulaire de réponse à la consultation joint dans le présent envoi. Vaucluse Numérique prévoit d'introduire sur ce réseau une offre de Ligne FTTH passive afin de répondre aux attentes des opérateurs commerciaux.

Conformément aux décisions de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes n° 2010-1312 en date du 14 décembre 2010 et n° 2009-1106 en date du 22 décembre 2009, Vaucluse Numérique propose aux opérateurs intéressés de cofinancer l'installation des câblages FTTH dans un modèle *ab initio*.

Réponse à la consultation :

Conformément aux conditions décrites dans les Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive, la réponse à la consultation ne pourra être prise en compte qu'à la condition expresse que l'opérateur ait préalablement et formellement signé la dernière version du Contrat de la Ligne FTTH Passive fournie en pièce jointe. Les conditions tarifaires applicables à la plaque FTTH de Vaucluse sont disponibles à la demande.

Les réponses à la présente consultation seront traitées conformément aux conditions décrites dans les Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive. Notamment, l'opérateur doit compléter le formulaire de réponse à la consultation (Annexe 6B des Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive) en positionnant le type de cofinancement à « *ab initio* » et en précisant le niveau de cofinancement sur lequel il souhaite s'engager. Il doit également compléter le Bon de Commande tel que défini en Annexe 4 du Contrat afin de commander les prestations complémentaires à la Boucle Locale Optique (Hébergement NRO, Hébergement passif au PM, raccordement direct ou collecte passive).

Il doit ensuite retourner le formulaire de réponse complété, imprimé et signé au Fournisseur en deux exemplaires à l'adresse en pied de page de ce courrier. L'envoi doit être réalisé par courrier recommandé avec demande d'avis de réception avant la date limite de réponse pour la consultation.

Cet envoi postal devra être obligatoirement complété par l'envoi de la réponse au cofinancement au format Excel 2007 sur la boîte aux lettres électronique suivante :

consultation-FTTH@axione.fr

Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable.

Engagement de l'opérateur :

Conformément aux dispositions prévues dans les Conditions Particulières de l'offre FTTH Passive, la demande de cofinancement si elle est envoyée par l'opérateur constitue un engagement unilatéral et irrévocable de ce dernier à cofinancer la construction et la maintenance du câblage FTTH pour le périmètre identifié dans le formulaire de réponse à la consultation. Cet engagement vaut également pour le périmètre des prestations complémentaires à la Boucle Locale Optique.

Cet engagement est limité aux tranches d'activation demandées par l'opérateur dans le formulaire de réponse.

Les conditions techniques, tarifaires ainsi que les parcours clients sont détaillés dans le Contrat de la Ligne FTTH Passive. L'opérateur bénéficiera notamment du taux de remise *ab initio* tel que prévu dans l'annexe tarifaire du contrat.

Date limite de la consultation :

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir nous transmettre votre réponse avant le 10/02/2014.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information relatif à cette consultation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Dominique Astier
Directeur Général Délégué, Direction Opérateur

PJ : Mandat de commercialisation de Vaucluse Numérique à AXIONE ; Contrat de la Ligne FTTH Passive ; Annexe 2 - STAS ; Annexe 6.B ; Annexe 6.D ; fichier IPE